

PORTUGAL

La convergence du niveau de vie par rapport à la moyenne OCDE s'est interrompue ces dernières années, l'écart important de PIB par habitant étant essentiellement dû à une faible productivité.

Priorités fondées sur des indicateurs

Augmenter les taux de scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur

Une faible accumulation de capital humain freine la croissance de la productivité et entrave la diffusion des nouvelles technologies.

Mesures prises : Dans un souci d'efficacité, les établissements scolaires de très petite taille sont regroupés ou fermés et on s'efforce de mieux tirer parti du personnel enseignant en place, notamment en augmentant le nombre d'heures d'enseignement. Le gouvernement a pris des mesures pour réorganiser et rationaliser l'enseignement supérieur.

Recommandations : Mieux utiliser les ressources éducatives actuelles en augmentant la proportion des dépenses non salariales dans le primaire et le secondaire. Poursuivre l'effort en cours pour renforcer l'enseignement professionnel et technique. Évaluer systématiquement les établissements d'enseignement supérieur.

Réduire les obstacles à la concurrence

Une faible concurrence dans les industries de réseau et dans les services freine la croissance de la productivité en n'incitant pas autant qu'il le faudrait les entreprises à rechercher des gains d'efficacité ou à adopter des techniques plus avancées de production.

Mesures prises : Aucune mesure importante n'a été prise depuis la mise en place d'une autorité de la concurrence indépendante en 2003.

Recommandations : Dissocier la propriété du réseau de téléphonie fixe et du réseau câblé, de façon que ces réseaux se fassent concurrence. Poursuivre la restructuration du secteur de l'énergie afin d'intensifier la concurrence et prendre à cet effet des mesures pour que le consommateur puisse plus facilement changer de fournisseur. Réduire les contrôles à l'entrée et assouplir les conditions d'exercice dans les activités non manufacturières.

Réformer la législation sur la protection de l'emploi

Malgré la réforme de 2003 du code du travail, la législation sur la protection de l'emploi reste restrictive et les procédures sont lourdes. Cela entrave la mobilité des travailleurs, nuit aux créations d'emplois sous contrat à durée indéterminée et ralentit l'adoption des nouvelles technologies.

Mesure prise : Aucune nouvelle mesure n'a été prise pour réformer le code du travail.

Recommandations : Assouplir davantage la législation sur la protection de l'emploi, en particulier pour faciliter les licenciements individuels, car cela permettrait d'accélérer la croissance de la productivité tout en favorisant l'embauche de salariés sous contrat à durée indéterminée.

Autres grandes priorités

- Poursuivre la réforme de l'administration publique afin d'accroître l'efficacité du secteur public et de faciliter la réaffectation de travailleurs au secteur privé. Il faudrait faire en sorte que le nombre des agents publics diminue. Il faudrait aligner le statut des agents du secteur public sur la réglementation applicable aux salariés du secteur privé afin d'encourager la mobilité. Il faudrait enfin mettre en place un système d'évaluation des agents publics, de façon que la progression de carrière et la rémunération soient fonction des performances.
- Simplifier le système fiscal et élargir l'assiette de l'impôt sur les sociétés, car le système actuel nuit à la productivité en imposant des coûts élevés de mise en conformité et en encourageant les activités informelles inefficaces. Il faudrait rationaliser la fiscalité en diminuant les dépenses fiscales et en réduisant la fréquence des modifications dans le code des impôts.